

Questions orales

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES PROJETS DE LOI DEVANT LE CONGRÈS AMÉRICAIN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le Comité spécial sur les pluies acides est allé à Washington cette semaine pour discuter avec les sénateurs et les membres du Congrès sur leurs projets de loi actuellement devant le Congrès. Il y en a quatre visant à la réduction des émissions qui causent les pluies acides.

Est-ce que le vice-premier ministre peut assurer la Chambre que le gouvernement continuera de presser le Congrès américain pour qu'il y ait une loi cette année, au lieu d'attendre une nouvelle Administration et un nouveau Congrès, pour qu'il y ait une action prise cette année?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il est évident que le premier ministre et bien des députés, surtout celui de Parry Sound—Muskoka qui a présidé le comité, ont donné le ton avec beaucoup de panache dans ce domaine. En dépit de ce que laissent entendre les députés néo-démocrates et libéraux en face, des progrès ont été réalisés et on est beaucoup mieux renseigné sur ce problème maintenant qu'il y a trois ou quatre ans.

Le crédit en revient, dans une large mesure, au gouvernement et à ses partisans au Parlement, surtout depuis les récentes déclarations qui ont été faites dans les États de New York et de l'Ohio.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'EXERCER DES PRESSIONS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, il y a eu effectivement progrès. On assiste à une ouverture et c'est pour cette raison que je pose ma question au vice-premier ministre.

Des pressions seront-elles exercées pour convaincre le Congrès d'adopter une mesure législative cette année? Il semblerait qu'il y ait plus de sénateurs que de représentants au Congrès, qui favorisent l'adoption d'une mesure législative cette année, et il est peu probable que nous obtenions davantage si nous attendons une autre année. Pourtant, le gouvernement semble hésiter. Notre ambassadeur a accepté d'attendre.

Pourquoi notre gouvernement ne fait-il pas autant que les sénateurs et les représentants au Congrès des États-Unis pour l'adoption d'un projet de loi cette année?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la députée peut être bien sûre que nous donnerons suite à cette importante initiative avec la même vigueur qui a caractérisé nos démarches jusqu'ici.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES LETTRES ENVOYÉES PAR UN TUEUR AUX PARENTS DE SES VICTIMES

M. William G. Lesick (Edmonton—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du solliciteur général. Elle se rapporte au droit d'utiliser la poste conféré aux détenus dans les établissements fédéraux.

J'ai récemment reçu des rapports de parents de quelques-unes des victimes du tueur Clifford Olsen. Celui-ci leur a adressé des lettres obscènes dans lesquelles il décrit dans le menu détail le crime horrible dont leur enfant a été victime. C'est un outrage.

Un des parents décrit la lettre d'Olsen comme un document pervers qui témoigne de haine à l'endroit du destinataire et de sa famille.

Le secrétaire parlementaire dira-t-il à la Chambre si le solliciteur général est au courant de la chose et ce qu'il fera pour empêcher que cela se reproduise?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il est fort malheureux que ces lettres soient parvenues aux familles des victimes. Il n'est nul besoin de revivre un si grand malheur.

Le solliciteur général est sûrement au courant de la situation, comme le sont les directeurs de nos institutions. En conséquence, le directeur a donné des instructions que, à partir de maintenant, toute la correspondance d'Olsen, sauf les lettres confidentielles échangées avec son avocat ou des députés, fasse l'objet d'un examen.

Généralement, on ne lit pas le courrier des détenus, sauf sur les instructions du directeur. Toutefois, la personne qui reçoit une lettre d'un détenu et ne désire pas en recevoir d'autre peut en informer les services correctionnels.

M. le vice-président: Nous terminerons la période des questions avec deux questions du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est et une de la députée de Vancouver-Est.